



Instance de divorce , maison en commun

Par **thitus24_old**, le 16/06/2007 à 12:05

Bonjour, je suis actuellement en instance de divorce et nous avons une maison en commun avec ma femme, nous avons un credit dessus, elle est d'accord pour que je garde la maison à la condition que je lui verse l'apport qu'elle a mis.

En gros, la maison nous est revenue à 880 000 fr (credit de 330 000 fr et un apport de 275 000 fr chacun) donc je lui est proposé de lui verser "ses billes"(275 000 fr) et que je reprenne le credit en mon nom.

Maintenant, elle veut en plus la moitié de la soute (la différence entre le prix de revient de la maison et le prix de vente estimé de nos jours.

Elle a fait estimer la maison à 270 000 € (1 771 084 fr) se qui fait 891 000 fr de soute et la moitié 445 542 + ses billes 275 000 fr = 720 542 fr

Nous avons opté pour un divorce à l'amiable avec un avocat en commun et je voudrais savoir si tout ça est logique ou pas . Merci

Par **Jurigaby**, le 16/06/2007 à 21:47

Bonjour.

Il est normal qu'elle veuille obtenir une part de la Plus Value. On procède toujours comme ça lorsque l'on liquide une communauté.